ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 69227

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à la réponse à sa question écrite n° 53380 du 6 novembre 2000 (JO - AN 5 février 2001) demande à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation s'il peut présenter à la représentation nationale un bilan de son action annoncée le 7 septembre 2000, tendant à une réglementation des pratiques du tatouage et du piercing. Il avait annoncé, dans sa réponse à la question écrite précitée, la mise en place de diverses actions d'information et de mesures concrètes tendant à garantir la sécurité des personnes. Un bilan s'impose.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69227
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6584